

# 2025

## ÉVACUATION DES DÉCHETS

.....  
CALENDRIER & INFORMATIONS



VILLE DE  
**pully**

À LIRE ATTENTIVEMENT ET À CONSERVER

.....  
**DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS**

## MESURES SOCIALES D'ACCOMPAGNEMENT

Des aides sociales sont prévues par la Municipalité afin de soutenir les personnes particulièrement touchées par la taxe au sac. Toute personne habitant Pully, en résidence principale et dans son propre domicile, peut prétendre à une ou plusieurs mesures sociales d'accompagnement.

AYANTS DROIT	CRITÈRES	DROIT
<b>Naissances</b>	Parents résidant sur Pully lors de la naissance de l'enfant.	Max. 8 rouleaux de sacs de 35 l. par naissance.
<b>Faible revenu</b>	Demandeurs au bénéfice d'une aide sociale.	Max. 3 rouleaux de 35 l. par personnes et par année (max. 8 rouleaux par ménage)
<b>Mobilité réduite temporaire ou permanente</b>	Demandeurs à mobilité réduite et à faible revenu vivant seuls ou avec un conjoint/ concubin/colocataire souffrant d'une mobilité réduite.	Max. 3 interventions pour la collecte des déchets encombrants par année et par ménage (max. 5 objets de 5 m <sup>3</sup> par intervention).
<b>Incontinence</b>	Incontinence attestée médicalement.	Max. 8 rouleaux de sacs de 35 l. par personne et par année

Toutes les aides (sauf « Naissances ») sont renouvelables chaque année moyennant l'envoi du formulaire de demande d'aide et des documents requis. Le droit est calculé prorata temporis de l'année civile en cours.

## COMMENT BÉNÉFICIER D'UNE AIDE ?

1. Envoi par l'ayant droit du formulaire de demande d'aide dûment complété et accompagné des documents requis à la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (ci-après DJAS).
2. Traitement des demandes dans l'ordre d'arrivée et dans les meilleurs délais.
3. Information au demandeur quant à la décision rendue par la DJAS.

## MESURES SOCIALES D'ACCOMPAGNEMENT : FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

A compléter et retourner à la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS), av. du Prieuré 1, CP 63, 1009 Pully, ou par e-mail à [djas@pully.ch](mailto:djas@pully.ch), tél. 021 721 31 65

Nom/prénom .....

Adresse.....

Tél.....

### NATURE DE LA DEMANDE

Naissance  Faible revenu  Mobilité réduite  Incontinence

---

### Documents à joindre à la demande

- **Naissance** : tout document attestant de la naissance de l'enfant.
- **Faible revenu** : dernière décision d'attribution d'une prestation d'aide sociale (RI, prestations complémentaires AVS/AI, prestations complémentaires pour familles ou rente-pont).
- **Mobilité réduite** : tout document attestant de la mobilité réduite et document demandé pour les faibles revenus.
- **Incontinence** : certificat médical ou attestation du Centre médico-social (CMS) de Pully.

Pully, le ..... Signature .....

# BON À SAVOIR

Chères habitantes, chers habitants,

Votre implication dans le tri des déchets est primordiale afin de préserver notre environnement et nous vous en remercions. Nous avons, néanmoins, à nouveau constaté, l'année passée, une baisse importante de la qualité du tri des déchets verts. En effet, de nombreux déchets, principalement du plastique (sacs en plastique, pots de fleur ou aliments encore emballés) sont retrouvés dans les conteneurs et rendent impossible la valorisation en compost et mettent en danger la filière d'élimination des déchets verts à Pully. Pour rappel, les déchets verts doivent être mis en vrac dans les conteneurs.

Plusieurs mesures, principalement de communication ont été mises en place en 2024 mais n'ont malheureusement pas permis d'améliorer significativement la situation. Ainsi, 2 mesures importantes seront introduites dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Premièrement, les conteneurs à déchets verts seront supprimés dans la plupart des écopoints. En effet, la quantité de déchets non conformes retrouvés dans les conteneurs à déchets verts est particulièrement préoccupante.

Deuxièmement, une sensibilisation spécifique sera mise en place pour rappeler aux propriétaires et aux habitants les règles de tri qui doivent être respectées. Des contrôles de la conformité des conteneurs à déchets verts seront mis en place. Dans le cas où une quantité importante de déchets y serait constatée et après vaine mise en demeure, le contenu du conteneur sera incinéré et les frais relatifs seront facturés aux propriétaires concernés, conformément aux dispositions prévues par le Règlement communal sur la gestion des déchets. Par ailleurs, des modifications ont été introduites en 2024 pour les emballages de boisson lactée. En effet, de plus en plus de fournisseurs conditionnent dorénavant ce type de boisson dans des bouteilles en PET blanches. Ces bouteilles peuvent dorénavant être éliminées au moyen des conteneurs à bouteilles PET. En cas de doute, il convient de se référer au sigle apposé sur les bouteilles.

Nous vous remercions de votre implication dans le tri des déchets qui permet de préserver notre environnement et vous souhaitons, Chères habitantes, Chers habitants, une bonne lecture de ce guide.

Marc Zolliker  
Conseiller municipal



## Réparer plutôt que jeter

Trouvez une adresse pour faire réparer vos objets à l'aide du site internet [www.lausanne-repare.ch](http://www.lausanne-repare.ch). Ce site répertorie les entreprises et artisans de la région lausannoise actifs dans la réparation d'objets en tous genres (appareils électroniques, chaussures, vélos, etc.)



### Boîtes d'échange

Afin de favoriser la réutilisation des objets en bon état, neuf boîtes d'échange entre voisins sont installées à Pully (voir plan en pages 8 à 11). Elles permettent de prendre ou déposer des objets que l'on ne souhaite plus garder, mais qui pourraient servir à d'autres personnes.

## DÉCHETS

## INFORMATIONS IMPORTANTES

## À EXCLURE



Collecte  
porte-à-porte

### Ordures ménagères

Les ordures ménagères doivent obligatoirement être mises dans des sacs taxés (vendus dans la plupart des commerces). Tous les sacs doivent impérativement être placés dans des conteneurs appropriés (voir page 7) qui ne doivent contenir que des sacs taxés (déchets en vrac interdits). Lors des jours de collecte, les conteneurs seront déposés en bordure de la voie publique le matin même avant 6 h 30 ou, au plus tôt, la veille dès 18 h.

Déchets recyclables : verre, papier, carton, aluminium, bouteilles en PET, déchets de jardin, etc.



Éco point

### Verre

Conteneurs dans la plupart des écopoints (voir pages 8 à 11) pour le tri du verre par couleur (vert, blanc, brun). Les verres d'autres couleurs doivent être déposés dans les conteneurs à verre vert.

Verre à vitre, miroirs, vaisselle en verre, verre de mobilier : déchèteries, bouteilles de parfum en verre : sacs taxés.

**Pour respecter le bien-être des riverains, il est interdit de déposer le verre les dimanches et jours fériés, ainsi que la nuit (entre 20h et 7h).**



Point  
de vente

### Plastiques

#### PET à boisson

Les bouteilles vides en PET doivent être rendues en priorité dans les centres d'achats, conformément à la législation en vigueur. Elles peuvent également être déposées dans les conteneurs aux écopoints (voir pages 8 à 11), ainsi qu'aux déchèteries.

Bouteilles de shampoing, lessive, huile, lait.

**N'oubliez pas de vider et compresser vos bouteilles avant de les mettre dans le conteneur.**



Point  
de vente

### Flaconnages

Les flaconnages (qui contiennent shampoing, lessive, huile, lait, etc.) sont collectés à la Coop et à la Migros, pensez à les déposer lors de vos achats. Ces flacons peuvent également être amenés dans les déchèteries.

Pot de yaourt, Emballage alimentaire.



### Autres plastiques

Tous les autres déchets en plastique (pot de yaourt, emballage alimentaire, sacs plastiques, etc.) sont à mettre dans le sac taxé.



Éco point

### Alu – fer-blanc

L'aluminium et le fer-blanc (sprays inclus) sont collectés dans tous les écopoints, excepté celui de la Place Neuve (voir pages 8 à 11), ainsi qu'aux déchèteries.



Collecte  
porte-à-porte

### Papier – carton

Le papier et le carton doivent impérativement être mis dans des conteneurs qui seront sortis avant 6 h 30 au bord de la voie publique le jour de la collecte porte-à-porte. **Les cartons de grande taille doivent être pliés ou découpés** et mis dans les conteneurs ou être apportés aux écopoints équipés (voir pages 8 à 11) ainsi qu'aux déchèteries.

Papier ou cartons souillés (carton à pizza, mouchoirs, etc.).

Il est interdit de déposer du papier et du carton en vrac sur la chaussée.



Déchèterie

### Brique à boisson

Les briques à boisson peuvent être ramenées à la déchèterie de la Perraudetaz.

**N'oubliez pas de vider et compresser vos briques avant de les mettre dans le conteneur.**



Déchèteries

### Déchets encombrants

Un objet est considéré comme encombrant lorsque sa taille ne lui permet pas d'être conditionné en sac officiel (110 litres). Pour vos objets en bon état, plusieurs solutions s'offrent à vous:

- Participer à des vide-greniers.
- Recourir à une œuvre caritative : Armée du Salut, Lausanne, 021 646 74 74 / Centre social protestant, Le Mont-sur-Lausanne, 021 646 52 62 / Communauté d'Emmaüs, Etagnières, 021 731 27 28 / Association Gloryland, Chavannes, 021 691 41 50
- Faire un don à un particulier : keepinuse.ch

Pour vos objets hors d'usage : dépôt en déchèterie ou collecte payante à domicile pour les déchets encombrants (CHF 50.– pour max. 5 objets d'un volume total inférieur ou égal à 5 m<sup>3</sup>), via le formulaire sur [www.pully.ch/dechets](http://www.pully.ch/dechets) ou disponible aux réceptions des différents services de la Ville.

**Il est interdit de déposer des déchets encombrants sur le domaine public sans autorisation préalable.**



Collecte  
porte-à-porte

### Sapins de Noël

Ils peuvent être déposés à côté des conteneurs à déchets verts, du 3 au 19 janvier 2025.



Point  
de vente

### Appareils électriques et électroniques

#### Retour de ces appareils:

- En priorité dans un point de vente ou un repreneur agréé S.EN.S SWICO (reprise gratuite)
- Aux déchèteries (reprise gratuite)
- Collecte payante à domicile pour les encombrants et les déchets électroménagers de grande dimension



Éco point

### Huiles usées

À vider aux déchèteries, dans les écopoints équipés (voir pages 8 à 11) ou dans le bac du ch. de la Fontanettaz, entre les N<sup>os</sup> 3 et 5.



Point de  
vente

### Piles

Prière de les remettre en priorité dans les divers points de vente, ou éventuellement de les déposer dans le récipient situé à la rue du Centre 10 (Théâtre de la Voirie), ainsi qu'aux déchèteries.



### Animaux morts

Les propriétaires doivent amener leurs animaux morts au Centre cantonal de tri des déchets animaux. Les frais de traitement sont à la charge des propriétaires.

#### CCDA Centre Cantonal de tri des Déchets Animaux, traitement déchets carnés

1303 Penthaz VD, tél. 021 862 74 00



Déchèterie

### Déchets inertes/déchets de chantier

Les déchets inertes et les déchets de chantier en faibles quantités peuvent être amenés aux déchèteries. Il s'agit notamment de pots de fleurs, de caisses en Eternit, de matériaux de démolition, de briques, de tuiles et de porcelaines. Les déchets de chantier en grande quantité doivent être évacués directement par les entreprises de construction.

Les gros déchets d'exploitations commerciales, artisanales ou industrielles et les emballages et débris de jardin ne sont pas évacués par les services des ordures ménagères ou de ramassage des gros déchets.



Point de vente

### Déchets spéciaux

Les produits spéciaux des ménages doivent être ramenés dans les commerces vendant des produits du même type. Leur reprise est gratuite, sauf pour les batteries et les pneus.

Les médicaments sont à rapporter dans les pharmacies, les piles dans les commerces et les produits phytosanitaires et de traitement du bois dans les points de vente spécialisés. Certains déchets spéciaux peuvent également être déposés aux déchèteries. Il est possible par ailleurs de les amener lors des deux journées de récolte de déchets toxiques et dangereux, organisées par les communes de Pully, Belmont et Paudex, les samedis 3 mai et 4 octobre 2025 sur le parking de la Clergère.



Collecte porte-à-porte

### Déchets verts

Les déchets verts doivent impérativement être conditionnés dans des conteneurs en plastique adéquats (voir page 7) et être sortis au bord de la route le jour de la collecte porte-à-porte avant 6 h 30. En cas de gros volumes, la tournée peut s'achever le lendemain. En période de taille, des fagots de branches attachés avec de la ficelle naturelle, de max. 1 m de long et 40 cm de diamètre (max. 1 m<sup>3</sup>) peuvent être déposés à côté du conteneur. Les quantités supérieures à 1 m<sup>3</sup> doivent directement être acheminées à la compostière de la Coulette.

Sacs plastiques, litières d'animaux, restes de repas (viandes, fromages, poissons, etc.), ordures ménagères, autres déchets.

**Les déchets verts doivent être déposés en vrac dans les conteneurs. Seuls les sacs compostables munis des logos suivants sont tolérés.**



Déchèteries

### Textiles

Des conteneurs sont disponibles aux déchèteries et dans certains écopoints (voir pages 8 à 11). Les habits doivent être placés dans un sac plastique fermé.



### Capsules de café en aluminium

Les capsules peuvent être amenées aux déchèteries.



### Pneus usagés

Les pneus usagés doivent être restitués aux revendeurs de pneus.

**Tous les déchets collectés au porte à porte doivent impérativement être conditionnés dans des conteneurs en plastique (de 140, 240, 360 ou 770 l) qui peuvent être commandés auprès du concessionnaire communal (adresse au dos du fascicule). Les conteneurs métalliques ne sont plus admis.**

**Comment faire si vous manquez de place pour un conteneur supplémentaire?**

- Partager un conteneur entre voisins.
- Utiliser les écopoints et les déchèteries.
- Prendre contact avec le Service de la voirie pour trouver une autre solution.

### Quartiers particuliers

À certains endroits, l'utilisation de conteneurs est impossible ou inopportune. C'est notamment le cas du bourg de Pully, du hameau du Port, du bas de l'av. de Lavaux et du bas du ch. des Plateires. Les habitants de ces quartiers sont priés d'utiliser les écopoints pour déposer les déchets collectés au porte-à-porte. Le dépôt hors conteneur, dans la rue, est interdit.

Caractéristiques des conteneurs:

#### Ordures ménagères

Conteneur gris foncé avec un couvercle vert foncé, muni d'un autocollant spécial pour les sacs poubelles taxés.

#### Papier/carton

Conteneur gris foncé avec un couvercle grenat, muni d'un autocollant papier/carton.

#### Déchets verts

Conteneur brun, identifié par un numéro posé par le concessionnaire communal.

## INFRASTRUCTURES

### Déchèterie de la Perraudettaz

Bien adaptée pour les petites quantités de déchets qui ne sont pas récoltés aux écopoints ou au porte-à-porte.

Ch. du Levant, 1005 Lausanne

Le mardi et vendredi de 9 h à 13 h

Le mercredi et jeudi de 15 h à 19 h

Le samedi de 8 h à 15 h

### CID de Malley

Bien adapté pour les grandes quantités de déchets.

Chemin de l'Usine-à-Gaz 20, 1020 Renens

Tél. 021 315 79 79

Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h

Le samedi de 8 h à 17 h

### Déchèterie des Gavardes

Déchèterie spacieuse et ergonomique (entreprises non admises).

Rte Claie-aux-Moines 17 a, 1073 Savigny

Le mardi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 17 h

Le jeudi de 7 h 15 à 11 h 30 et de 13 h à 19 h

Le samedi de 8 h à 14 h

### Cartes de déchèterie

Pour accéder à ces infrastructures, il faut se munir d'une carte pour la déchèterie de la Perraudettaz et le CID et d'une carte pour la déchèterie des Gavardes. Pour commander gratuitement vos cartes ou en cas de perte, veuillez svp remplir le formulaire en ligne sur [www.pully.ch/dechets](http://www.pully.ch/dechets) ou appeler l'Office de la population au 021 721 31 61.

### Compostière de la Coulette

Rte de la Cérèce 5, 1092 Belmont/Lausanne  
Pour les particuliers: déposer les déchets verts dans le box prévu; service gratuit; du lundi au samedi de 7 h à 17 h 45.

Pour les entreprises de jardinage: livraisons pesées et facturées selon le tarif en vigueur; du lundi au vendredi de 7 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

# PLAN DES ÉCOPOINTS

## SECTEUR DU HAUT

### SECTEURS

Limite entre les deux secteurs: avenue de Lavaux.

Les numéros impairs de cette avenue sont rattachés au secteur du haut, les numéros pairs au secteur du bas.

### JOURS DE RAMASSAGE

#### SECTEUR DU HAUT

Ordures ménagères: chaque vendredi.

Déchets verts: chaque mardi.

Papier: chaque mercredi.

**Dépôt de verre interdit les dimanches et jours fériés ainsi qu'entre 20 h et 7 h.**

#### 1. Ch. des Anciens-Moulins



#### 2. Av. E.- Guillemain



#### 3. Ch. du Fau-Blanc



#### 4. Pl. de la Clergère



#### 5. Av. de Rochettaz



#### 6. Av. des Alpes



#### 7. Ch. de Clair-Matin



#### 8. Ch. du Liaudoz



#### 9. Av. de Belmont



#### 10. Av. de la Rosiaz



#### 11. Parking du centre sportif de Rochettaz



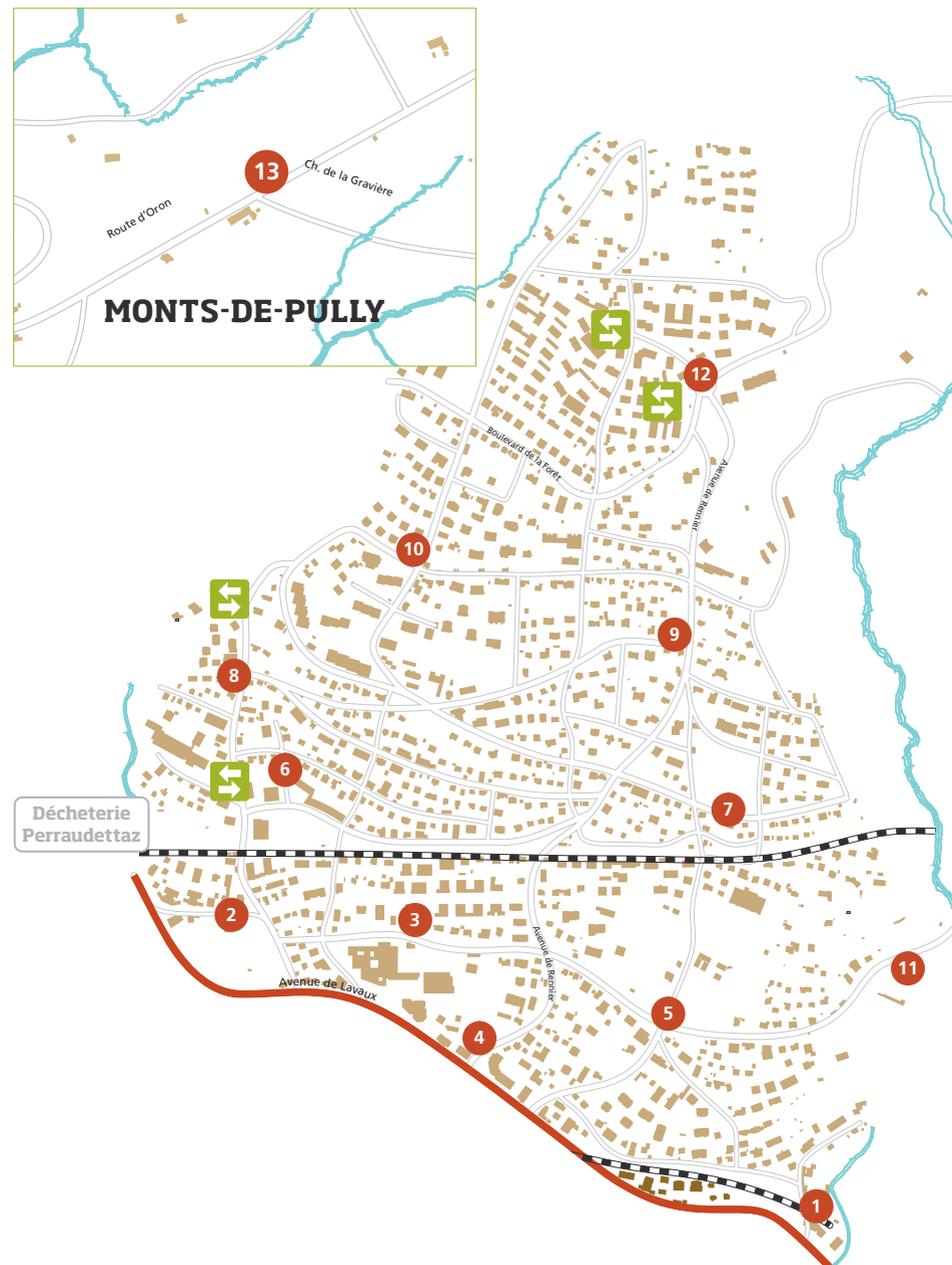
#### 12. Val-Vert



#### 13. Monts-de-Pully



Boîtes d'échange



# PLAN DES ÉCOPOINTS

## SECTEUR DU BAS

### SECTEURS

Limite entre les deux secteurs: avenue de Lavaux.  
Les numéros impairs de cette avenue sont rattachés au secteur du haut,  
les numéros pairs au secteur du bas.

### JOURS DE RAMASSAGE

#### SECTEUR DU BAS

Ordures ménagères: chaque jeudi.  
Déchets verts: chaque lundi.  
Papier: chaque mercredi.

Dépôt de verre interdit les dimanches  
et jours fériés ainsi qu'entre 20h et 7h.



#### 14. Ch. de Verney



#### 15. Ch. de Somais



#### 16. Rte du Port



#### 17. Ch. des Vignes



#### 18. Ch. de la Plage



#### 19. Ch. de Pierraz-Portay



#### 20. Ch. de Carvalho



#### 21. Ch. de Chamblandes



#### 22. Av. C.-F. Ramuz/Coop



#### 23. Ch. du Château-Sec



#### 24. Place Neuve



#### 25. Parking du Pré-de-la-Cure



#### 26. Ch. des Osches



#### 27. Av. des Cerisiers



Boîtes d'échange



# CALENDRIER 2025 • SECTEUR DU BAS


**JOURS FÉRIÉS**

**ORDURES MÉNAGÈRES**

**PAPIER CARTON**

**DÉCHETS VÉGÉTAUX CRUS**

**DÉCHETS SPÉCIAUX**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Lundi	30.12.2024								1			1
Mardi	31.12.2024			1			1		2			2
Mercredi	1			2			2		3	1		3
Jeudi	2			3	1		3		4	2		4
Vendredi	3			4	2		4	1	5	3		5
Samedi	4	1	1	5	3		5	2	6	4	1	6
Dimanche	5	2	2	6	4	1	6	3	7	5	2	7
Lundi	6	3	3	7	5	2	7	4	8	6	3	8
Mardi	7	4	4	8	6	3	8	5	9	7	4	9
Mercredi	8	5	5	9	7	4	9	6	10	8	5	10
Jeudi	9	6	6	10	8	5	10	7	11	9	6	11
Vendredi	10	7	7	11	9	6	11	8	12	10	7	12
Samedi	11	8	8	12	10	7	12	9	13	11	8	13
Dimanche	12	9	9	13	11	8	13	10	14	12	9	14
Lundi	13	10	10	14	12	9	14	11	15	13	10	15
Mardi	14	11	11	15	13	10	15	12	16	14	11	16
Mercredi	15	12	12	16	14	11	16	13	17	15	12	17
Jeudi	16	13	13	17	15	12	17	14	18	16	13	18
Vendredi	17	14	14	18	16	13	18	15	19	17	14	19
Samedi	18	15	15	19	17	14	19	16	20	18	15	20
Dimanche	19	16	16	20	18	15	20	17	21	19	16	21
Lundi	20	17	17	21	19	16	21	18	22	20	17	22
Mardi	21	18	18	22	20	17	22	19	23	21	18	23
Mercredi	22	19	19	23	21	18	23	20	24	22	19	24
Jeudi	23	20	20	24	22	19	24	21	25	23	20	25
Vendredi	24	21	21	25	23	20	25	22	26	24	21	26
Samedi	25	22	22	26	24	21	26	23	27	25	22	27
Dimanche	26	23	23	27	25	22	27	24	28	26	23	28
Lundi	27	24	24	28	26	23	28	25	29	27	24	29
Mardi	28	25	25	29	27	24	29	26	30	28	25	30
Mercredi	29	26	26	30	28	25	30	27		29	26	31
Jeudi	30	27	27		29	26	31	28		30	27	1.01.2026
Vendredi	31	28	28		30	27		29		31	28	2.01.2026
Samedi			29		31	28		30			29	3.01.2026
Dimanche			30			29		31			30	4.01.2026
Lundi			31			30						
Mardi												

HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE DE LA PERRAUDETTAZ : MARDI, VENDREDI 9 H – 13 H / MERCREDI, JEUDI, 15 H – 19 H / SAMEDI 8 H – 15 H

HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE DES GAVARDES : MARDI 9 H – 11 H 30 ET 13 H – 17 H / JEUDI 7 H 15 – 11 H 30 ET 13 H – 19 H / SAMEDI 8 H – 14 H

 CARTES D'ACCÈS GRATUITES À COMMANDER SOUS [WWW.PULLY.CH/DECHETS](http://WWW.PULLY.CH/DECHETS)

# CALENDRIER 2025 • SECTEUR DU HAUT



JOURS FÉRIÉS



ORDURES MÉNAGÈRES



PAPIER CARTON



DÉCHETS VÉGÉTAUX CRUS



DÉCHETS SPÉCIAUX

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Lundi	30.12.2024								1			1
Mardi				1			1		2			2
Mercredi	1			2			2		3	1		3
Jeudi	2			3	1		3		4	2		4
Vendredi	3			4	2		4	1	5	3		5
Samedi	4	1	1	5	3		5	2	6	4	1	6
Dimanche	5	2	2	6	4	1	6	3	7	5	2	7
Lundi	6	3	3	7	5	2	7	4	8	6	3	8
Mardi	7	4	4	8	6	3	8	5	9	7	4	9
Mercredi	8	5	5	9	7	4	9	6	10	8	5	10
Jeudi	9	6	6	10	8	5	10	7	11	9	6	11
Vendredi	10	7	7	11	9	6	11	8	12	10	7	12
Samedi	11	8	8	12	10	7	12	9	13	11	8	13
Dimanche	12	9	9	13	11	8	13	10	14	12	9	14
Lundi	13	10	10	14	12	9	14	11	15	13	10	15
Mardi	14	11	11	15	13	10	15	12	16	14	11	16
Mercredi	15	12	12	16	14	11	16	13	17	15	12	17
Jeudi	16	13	13	17	15	12	17	14	18	16	13	18
Vendredi	17	14	14	18	16	13	18	15	19	17	14	19
Samedi	18	15	15	19	17	14	19	16	20	18	15	20
Dimanche	19	16	16	20	18	15	20	17	21	19	16	21
Lundi	20	17	17	21	19	16	21	18	22	20	17	22
Mardi	21	18	18	22	20	17	22	19	23	21	18	23
Mercredi	22	19	19	23	21	18	23	20	24	22	19	24
Jeudi	23	20	20	24	22	19	24	21	25	23	20	25
Vendredi	24	21	21	25	23	20	25	22	26	24	21	26
Samedi	25	22	22	26	24	21	26	23	27	25	22	27
Dimanche	26	23	23	27	25	22	27	24	28	26	23	28
Lundi	27	24	24	28	26	23	28	25	29	27	24	29
Mardi	28	25	25	29	27	24	29	26	30	28	25	30
Mercredi	29	26	26	30	28	25	30	27		29	26	31
Jeudi	30	27	27		29	26	31	28		30	27	1.01.2026
Vendredi	31	28	28		30	27		29		31	28	2.01.2026
Samedi			29		31	28		30			29	3.01.2026
Dimanche			30			29		31			30	4.01.2026
Lundi			31			30						
Mardi												

HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE DE LA PERRAUDETTAZ: MARDI, VENDREDI 9H – 13H / MERCREDI, JEUDI, 15H – 19H / SAMEDI 8H – 15H

HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE DES GAVARDES: MARDI 9H – 11H30 ET 13H – 17H / JEUDI 7H15 – 11H30 ET 13H – 19H / SAMEDI 8H – 14H

CARTES D'ACCÈS GRATUITES À COMMANDER SOUS [WWW.PULLY.CH/DECHETS](http://WWW.PULLY.CH/DECHETS)

# TRI ET RECYCLAGE: L'AFFAIRE DE CHACUN!

Bon à savoir .....	2
Réparer plutôt que jeter .....	2
Boîtes d'échange .....	2
Ordures ménagères.....	3
Verre.....	3
Pet à boisson .....	3
Flaconnages.....	3
Autres plastiques .....	3
Alu – fer-blanc .....	3
Mesures sociales d'accompagnement.....	Carte à détacher
Papier, carton.....	4
Brique à boisson .....	4
Déchets encombrants .....	4
Sapins de Noël.....	4
Appareils électriques .....	5
Huiles usées .....	5
Piles .....	5
Animaux morts .....	5
Déchets inertes/déchets de chantier .....	5
Déchets spéciaux .....	6
Déchets verts .....	6
Textiles.....	6
Capsules de café en aluminium.....	6
Pneus usagés.....	6
Conteneurs pour les collectes porte-à-porte .....	7
Déchèteries et compostière de la Coulette .....	7
<b>Plan des écopoints</b> – Secteurs et jours de ramassage secteur du haut .....	8-9
<b>Plan des écopoints</b> – Secteurs et jours de ramassage secteur du bas .....	10-11
<b>Calendrier détachable 2025</b>	

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS-DÉCHETS  
SUR NOTRE SITE INTERNET : [WWW.PULLY.CH/DECHETS](http://WWW.PULLY.CH/DECHETS)  
INFO-DÉCHETS : TÉL. 021 721 32 00

## ORGANE DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE :

Ville de Pully – Service de la Voirie  
Chemin de la Damataire 13  
1009 Pully  
Tél. 021 721 32 00  
[www.pully.ch/dechets](http://www.pully.ch/dechets)

## CAMIONNEUR-CONCESSIONNAIRE :

OPEO SA  
En Budron C6  
CP 389  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 623 21 31  
[www.opeo.ch](http://www.opeo.ch)